L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 18 JANVIER 1880.

Les nouvelles diverses d'Espagne.—Voici quelques détails télégraphiques sur les nouveaux sénateurs d'Espagne :

M. Constans, né le 3 mai 1833, à Béziers (Hérault), a été élu député-par la première circonscription de Toulouse, le 5 mars 1876. Par la famille, M. Constans appartient au chef-lieu de la Haute-Garonne, où son père avait, pendant de longues années, exercé les fonctions de conservateur des hypothèques. Lui-même fut professeur à l'Ecole de droit de Toulouse, après avoir passé par la Faculté de Douai et de Dijon. Il a eu l'honneur d'être révoqué par M. de Cassagnac. Il appartient à l'Union républicaine.

M. Martin-Feuillée était, il y a deux jours, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur. Il passe, avec les mêmes attributions, au ministère de la justice. M. Martin-Feuillée a occupé une place estimée au barreau de Rennes : il a été membre du conseil de l'ordre, Conseiller municipal de la ville, puis conseiller général depuis 1871, il a été constamment président de l'assemblée départementale. Le 20 février 1876, il fut élu député par 10,777 voix. Le 5 février 1871, il avait obtenu sur scrutin de liste 21,264 voix et n'avait point été élu. Il est né à Rennes le 25 novembre 1840. Depuis qu'il est entré dans la Chambre, il a toujours siégé à gauche. Pendant la guerre de 1870, il s'engagea volontairement aux mobiles d'Ille-et-Vilaine, fut nommé capitaine par le bataillon de Saint-Malo, et prit une part active aux combats qui se livrèrent sous Paris. Il fut décoré lors du passage à Rennes du ministre de la guerre.

M. Daniel Wilson n'a pas encore quarante ans ; il est né à Paris le 8 mars 1840. En 1869, il était du comité député de l'opposition, par le département d'Indre-et-Loire, qui lui a constamment été fidèle, qu'il a élu, le 8 février 1871, par 31,302 voix, et qui l'a réélu, le 20 février 1876, par 9,714 voix. M. Wilson est un républicain aussi ferme que modéré ; il occupe dans le département qu'il représente à la Chambre une très haute situation, et il jouit d'une grande popularité. Il a brusquement fait son devoir pendant la guerre de 1870, à la tête d'un bataillon de mobiles. Depuis qu'il siège dans les assemblées de la République, il n'est fait remarquer par une compétence spéciale pour les questions financières. Il vient de publier, il y a quelques jours, un rapport fort remarquable sur le budget de l'Etat d'une grande compagnie de chemin de fer ; il a été rapporteur général du budget ; aujourd'hui, il est sous-secrétaire d'Etat aux finances.

M. Said Cassot conserve les fonctions qu'il occupait sous le précédent ministère. Il est né à Limoges, le 11 août 1837. C'est le fils de l'honorable M. Carnot, sénateur. M. Said-Carnot est sorti de l'Ecole polytechnique, et à la suite de brillants examens, il fut nommé ingénieur à Annecy. Il fit préfet de la Défense nationale, puis élu député en 1871, par 37,434 voix, et en 1876, par 7,658 voix pour l'arrondissement de Beaune. Il a toujours appartenu au groupe de l'Union républicaine.

M. Cyprien Girard est né à Nevers le 1er mai 1829. C'est le fils d'un ancien représentant du peuple, il fit lui-même une guerre constante au régime impérial et après avoir été préfet sous la Défense nationale, fut nommé député par le département de la Nièvre, le 8 février 1871, par 36,435 voix. Aux élections de février 1876, il fut réélu par la première circonscription de Nevers, par 9,221 voix. Il garde le poste qu'il occupait déjà au ministère du commerce.

M. Edmond Tuignet, né à Senlis (Oise), le 31 mai 1836, était, en 1869, procureur à Vervins, et il donna sa démission par suite de vifs démêlés avec le préfet de l'Aisne. Il se présenta à la députation en 1869, et ne fut pas élu. Pendant le siège de Paris, il se distingua par son courage, fut blessé trois fois, et à l'ordre du jour de l'armée et décoré après le combat de la Malmaison. Il a été constamment élu depuis la guerre, par le département de l'Aisne. Il siège à la gauche républicaine.

Don Carlos vengé.—La chambre correctionnelle de la cour de Paris a rendu son arrêt dans l'appel formé par don Carlos contre le jugement de la 10e chambre qui avait acquitté la *République française* et le *Gaulois*, poursuivis pour diffamation à la suite de la reproduction d'extraits d'une brochure du général Boët contre le prétendant espagnol.

Contrairement à la décision de première instance, l'arrêt condamne le gérant de la *République française* et l'ex-directeur-gérant du *Gaulois*, en vertu de considérants dont les principaux sont :

"Que les passages incriminés constituent des allégations et des imputations de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de don Carlos, dont ils attaquent même la probité ;

"Que malgré certaines précautions de style, habiles et prudentes réserves, les journaux ont mis en circulation des révélations scandaleuses ;

"Que le but était évidemment de porter atteinte à l'honneur et à la considération de don Carlos ;

"Que si M. Tarbé, directeur du *Gaulois*, n'a fait en publication qu'après la *République française* et n'y a commenté qu'un article, en culpabilité, pour être moindre, n'en est pas moins constante ;

"Que le gérant de la *République française*, M. Murat, se prévaut vainement de ce que le rôle de prétendant joué par Don Carlos en Espagne ressortait personnalité à toutes les investigations, à toutes les discussions propres à éclairer l'opinion sur son compte ;

"Qu'en effet la loi protège l'homme politique comme le simple citoyen dans la vie privée ;

"Que d'ailleurs, dans les articles incriminés, on ne s'est pas proposé pour objet la discussion libre des actes de la vie publique de Don Carlos, ni l'examen de la nature et de la légitimité de ses revendications ;

"Qu'en a produit complaisamment et de mauvaise foi des imputations diffamatoires et injurieuses évidemment faites dans le dessein de nuire....."

En conséquence, la *République française* est condamnée à 300 francs d'amende, le *Gaulois* à 100 fr. d'amende. Le rédacteur de ce journal, M. Valter, qui avait par l'organe de Mlle Dorville des Essarts, opposé à don Carlos, en sa qualité d'étranger, l'exception de caution *judicatum solvi*, est maintenu hors de cause.

—La Cour de cassation a rejeté le pourvoi des deux condamnés à mort qui sont à la Roquette, Delattre et Prévost. Il ne reste donc plus à l'assassin d'Adèle Blondin et de Lemoble d'autres recours que la clémence présidentielle, et il nous semble au moins douteux qu'il obtienne sa grâce; quant à Delattre, condamné à mort pour l'incendie d'une malle, son exécution est impossible.

5000 paires souliers pour bébés à 10 sous, à l'Etoile Rouge.

Dans le courant du mois dernier, M. Péchimé, garde général des forêts à Kheuchela, était appelé, par son service à la maison forestière d'Ain Mimoun, située à 30 kilomètres de sa résidence et devait s'y trouver le lendemain matin au point du jour. Il ne put se mettre en route que fort tard, et il était neuf heures du soir quand il passa au milieu des ruines romaines de Fontaine-Chaude. Il avait commencé avec lui un petite fille, et deux deux s'enfoncaient, lui, sur son cheval, elle, sur un trafitionnel bourricot algérien. Tout à coup cheval et bourricot s'arrêtent, et, en vacance, au coupe de crayonne ne les peuvent faire bouger. Statues vivantes, il fallait un deux. Le gentil sergent pour les jeter dans le fossé à quelques mètres du sentier, et M. Péchimé, qui a deux mètres épaules, n'y changera.

Les attacher solidement au trépied d'un chêne vert, seuler ce fille dans une couverture, en remarchier tant bien que mal ddit ledit trépied, ce fut vite fait, et alors commença une musique que l'on n'oublie jamais quand on a entendu une fois ajoutée que dans une ménagerie.

—Papa, il fait du tonnerre.

—Oui, ma fille, mais il ne pleuvra pas.

Ces dialogues les seuls paroles échangées entre le père et l'enfant.

Le lion tournait autour de l'arbre jusqu'à trois heures du matin sans attaquer, s'approchant quelquefois à moins de vingt mètres. M. Péchimé n'avait pour lui, seule un simple pistolet d'arçon. A trois heures, le soleil dédaigne. Le cheval avait tombé le sel et disparaissait jusqu'au poitrail ; quand au bourricot, plus philosophe, il s'était tranquillement couché. Rien qu'à ce jour, son cadeau ne rentrerait en route. Arrivés sur le lieu-dit de Gedlat, le garde-général vit un rassemblement d'Arabes. Un pauvre berger, enlevé au milieu de ses moutons, et réveillé par leur panique, n'était levé juste pour avoir la figure emporté d'un coup de griffe. Il avait le cuir chevelu enlevé au menton.

Ce chasse-cadeau, le lendemain commença à *Fontaine-Chaude*. Inutile de parler aujourd'hui des quels blanches dont il a été le cause. Attendons, pour quin, que saint Hubert nous envoie un hallali.

Kheuchela, le 2 novembre 1879.

E. CHABAS.

Ceci est de l'histoire :

Dans une chasse où il est locataire, un de nos Nemrods a abattu un superbe sanglier. Revenu à son hôtellerie, il dépêche la tête et en envoie les mâchoires à plusieurs amis, en jugement en outre.

Deux jours après il reçoit les remerciements de ceux auxquels il a fait parvenir en bonne aubaine. En témoignant un remerciement, l'un de ses amis a plaisamment écrit :

"—Est-ce bien l'auteur du crime ?"

Le disciple de saint Hubert répond sincèrement :

"—C'est moi qui suis l'auteur du crime. Je l'attends pour commettre nouvel assassinat. Arrive vite."

Et il fait porter la dépêche à la station télégraphique qui la transmet sans scrupuler.

Seulement, il paraît que, dans les grands centres, on est plus scrupuleux. Pourquoi donc ? Par le temps de crimes qui court, on ne saurait prendre trop de précautions.

Le soir même, et alors qu'il se disposait à goûter les douceurs du sommeil, le signataire du coupable télégramme vit arriver un gendarme, un gendarme revêtu de son uniforme et muni de tous les pouvoirs,—des pouvoirs toujours désagréables à ceux contre lesquels on les exerce !

Mécontent qui frémisse par un délit de rire général.

Notre ami a juré qu'on ne l'y prendra plus. Il avait cru au mensonge des dépêches. Désormais il surveillera son style.

Le comble de la méfiance :—consulter à un ami de peur aller à l'Etoile Rouge.

—Les journaux de Dublin rapportent qu'une jeune fiancée vient de mourir la semaine dernière, victime d'un bien triste accident. Cette jeune fille avait nettoyé un gants trop de pétrole ou de l'essence minérale ; voulant annoncé gaieté, elle approcha l'un de ses doigts d'une lumière pour brûler un bout de fil. Le flamme fut en valait sanitée la main. Ayant voulu instinctivement l'éteindre avec l'autre main, la malheureuse jeune fille eut les deux mains entièrement carbonisées. Les médecins, dit-on, jugèrent l'amputation nécessaire ; mais la jeune fille a succombé avant l'opération.

Grande vente de Pardessus à 10 sous, à l'Etoile Rouge.

—Une troupe de la géographie.

Voici ce que nous lisons dans le dictionnaire géographique de Bouillet :

Marvie : Cette une des provinces les plus chaudes et les plus fertiles de l'Espagne, mais on y manque d'eau.....

Ce n'est pas à coup sûr, l'opinion des incendies.

Vente spéciale pour dimanche, lundi et mardi, jusqu'à midi, à l'Etoile Rouge.

Les vins français en 1879.

La "Gironde" nous apporte quelques renseignements intéressants et inédits sur la récolte des vins et des cidres en 1879 et en 1878 :

La récolte des vins en 1879 n'a produit que 28 millions 700,000 hectolitres. C'est une différence en moins de 23 millions sur la récolte de 1878 et de près de 30 millions sur la moyenne des dix dernières années.

Cette situation est due à des causes multiples. La sécheresse de l'automne 1878 coïncidant en 1879 avec les ravages. A cette influence malfaisante et prolongée sont venues s'ajouter des perturbations atmosphériques particulièrement désavantageuses. Sur certains points, la température humide, qui n'a cessé de régner pendant l'été, a empêché le raisin de se développer ; dans d'autres régions, dépourvues par la pluie, les gelées survenues en septembre et en octobre ont desséché les grains et mis obstacle à leur maturité.

Les contrées les plus particulièrement éprouvées sont : la Bourgogne et la Champagne, où la récolte a été nulle ou pitoyablement insignifiante ; les deux Charentes, où le rendement atteint à peine le tiers de celui de l'année dernière ; les départements du Centre, tels que le Cher, le Lot-et-Cher, le Loiret, l'Indre, l'Indre-et-Loir, la Vienne, l'Allier et la Nièvre, dont la production a baissé dans la même proportion.

Dans les départements de l'Est, le Doubs, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la récolte représente à peine le dixième de celle qui a été obtenue en 1878. Le Midi a moins souffert. L'Aude, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales présentent même sur le produit de 1878, des augmentations appréciables (environ 2 millions d'hectolitres en plus.)

La superficie plantée en vignes a diminué de 54,512 hectares, chiffre qui porte à plus de 150,000 hectares la diminution effectuée depuis 1874.

Il est remarquable que pareille situation de 1879, ce serait une erreur de croire qu'elle est meilleure que celle de 1878. En 1878, nous l'indiquions de l'année qui précède la première fois, avait fait non apparition, la récolte de vins était déjà de 22, 21, 15 et même 10 millions d'hectolitres. En 1869 et 1861, elle n'atteint que 29 millions.

De 1863, elle se relevait et se maintenait dans une moyenne de 50 à 60 millions, pour arriver en 1875 au chiffre jusqu'alors inconnu de 83 millions d'hectolitres.

Dans le cours de cette période de prospérité, on voit se succéder quelques années fabuleuses que 1867 et 1873 dépassèrent à 39 millions et 35 millions d'hectolitres. On peut donc considérer la situation de 1879 comme une situation parfaitement qu'un concours de phénomènes exceptionnellement désavantageux a produit produites.

Certains pays voisins plus favorisés cette année que la France les expédient des vins qui, dans une certaine mesure, serviront à combler le déficit de la production nationale.

La quantité de cidre fabriquée en 1879 aussi inférieure de 4,127,000 hectolitres à celles de 1878, et de plus de 3 millions aux résultats de l'année moyenne. Cette situation résulte également des influences de la température.

Ils livrent à la publicité l'évaluation des récoltes dans chaque département, l'administration rappelle, comme elle l'a fait les années précédentes, que les chiffres fournis résultent de simples informations recueillies par ses agents et qu'elle ne peut dès lors en garantir la rigoureuse exactitude.

Le duel Humbert.—M. Alphonse Humbert, ancien rédacteur du "Père Duchêne," a adressé une lettre à M. E. Mayer, directeur de la "Lanterne," à la suite d'un article publié jeudi par ce journal.

Voici les principaux passages de l'article :

"Dans un accès de folie, il (M. Humbert) parle des dates de service républicaine de ses collaborateurs dans un journal dont le directeur est un ancien Valentin Simond, que jadis un de ses amis a nommé à ce régiment dans des lettres bien connues, déclarant que, sous Pompin, l'état-major qui avait été chargé de le faire mettre en faillite. Mais nous ne voulons pas répondre à ce drôle. Nous savons que les dates de service de M. Humbert ne tirent à avoir rien à "Père Duchêne" et à avoir ainsi gagné beaucoup d'argent aux dépens des malheureux qu'il envoyait à la mort.

"Nous savons aussi quel a été son courage militaire ; nous savons que ce courage a consisté à tenir une honnête pendant le siège. Personnel, et se pulluma ministre se tait autrement qu'aux feux de peloton, nous voulons bien donner à un vanité l'occasion d'une nouvelle sinécure ; il n'a qu'à choisir parmi nous : la rédaction tout certaine de la "Lanterne" lui fera l'honneur d'être à sa disposition."

Une première rencontre a eu lieu sans résultat.

Les explications fournies par les deux parties, il résultait qu'une nouvelle rencontre était inévitable.

En effet, le 31 décembre, ce second duel a eu lieu.

L'épée, comme pour la précédente rencontre, était Parmentier.

M. Mayer a été blessé à la cuisse et M. Alphonse Humbert a été assez gravement atteint en haut de la poitrine, vers l'épaule.

—Les journaux de Paris annoncent que le ministère de l'agriculture et du commerce vient de confier une mission à M. de Savigny, répétiteur à l'Institut national agronomique.

Cette mission consiste dans l'étude de la situation agricole des Etats-Unis en général, et, en particulier, dans l'étude du vignoble sinéfinis au double point de vue de la culture et de la production.

—Moscou, 28 décembre.—Un jeune officier de la garde, Wachtmeister Dolgoroukoff, qui s'est tué hier, jeune fille juive, âgée de 17 ans. Il est peut-être parente de cette dernière de son intention de l'épouser et ceux-ci demandent leur consentement.

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, le jeune Dolgoroukoff vint chercher sa fiancée pour faire avec elle, dans une voiture fermée, une promenade hors de la ville ; personne ne les accompagnait. Au retour, le cocher, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, prenait devant la maison d'un colonel de la garde. Quelques minutes d'étant descendu avant que personne descendit de la voiture, le cocher ouvrit la portière, et un spectacle affreux frappa son regard : l'officier et sa fiancée étaient morts. Un revolver, dont les cinq champs déchargés, leur avait servi à se tuer. On ignore encore la cause de cette funeste détermination. Une lettre fut trouvée, il est vrai, sur le jeune officier, et il n'a rien transpiré de son contenu dans le public.

—A quoi tient la vie !

Deux femmes passent près de vous ; toutes deux. Vous en remarquez une. Bah ! vous l'épousez. C'est précisément celle qui doit vous rendre malheureux.

Vous sortez chez l'autre, eh bien !... Eh bien, c'est été absolument le même chose.

—Les expériences faites dans ces derniers temps sur l'habillement des troupes françaises vont bientôt aboutir à une solution. On serait dans l'intention d'adopter un casque et un dolman de coupe uniforme pour la majorité, si ce n'est pour la totalité, des armes à pied et à cheval. Cette coiffure et ce vêtement atténuent des marques distinctives, suivant l'arme.

L'uniformité ainsi obtenue serait le double avantage de réaliser des économies sérieuses et de faciliter l'habillement en campagne. On recherche même s'il ne conviendrait pas de l'adopter pour la chasserie et les pensionnaires, au lieu de compte, tout le jeu, des différences qu'entraîne le service à pied ou à cheval dans la forme et la confection des effets. Mais cette dernière question n'est encore qu'à l'état de projet.

OFFICIEL.

Bons de Première Hypothèque des chemins de fer de rue de la Nouvelle-Orléans.

$700,000

AYANT à courir vingt-quatre ans du 1er décembre 1879 et portant six pour cent d'intérêt par an, payable semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre.

$200,000 des fonds et dettes ont déjà été vendus.

Le reste, $500,000, sera à vendre en gros et à titre sûrs, par.

La compagnie de Banque et de Commerce de la Nouvelle-Orléans

ET

la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Bureau de la compagnie des chemins de fer de ville de la Nouvelle-Orléans, Canal 114.
Nouvelle-Orléans, 29 Décembre 1879.

Dans une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 24 courant, des résolutions ont été unanimement adoptées, requérant que des dépêches hypothécaires soient faites sur les bénéfices de la compagnie, en sommes suffisantes pour payer intérêt et rachat toute la dette représentée en 24 ans, conformément à un bilan adopté, et avisant la compagnie de Banque et du Comité de la Nouvelle-Orléans l'agent fiscal pour recevoir et délivrer le fonds engagé il a été ainsi pourvu.

C. C. LEWIS, F. WEBER,
Président. Président.

29 déc.—1mois

Licences de ville pour 1880.

Département des Finances.

Hôtel de ville,
Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1880.

CE Département sera prêt dès cette date à payer les licences de ville pour les années de ville de 1880, pour voitures, métiers, professions et commerces et recevra en paiement jusqu'au 31 janvier 1880.

Les opérations en quittance de chèque sont prévues qu'une licence soit bien pour cette année, conformément à la loi.

A. E. MACHOT,
Adjudicateur.

1er jan—1m.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la rue St-Charles—Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1880. A l'élection de cette compagnie pour le Bureau des directeurs de cette compagnie, tenu aujourd'hui, un dividende de huit pour cent a été déclaré payable sur actionnaires à partir de lundi, 12 janvier 1880.

V. BOYRIES.

14janv—10,11,12

Compagnie de l'Hôtel de Charles.—Nouvelle-Orléans 10 janvier 1880.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie a lieu LUNDI 12 courant, dans le salon F. de l'Hôtel St-Charles, de 11 heures du matin à 1 heures de l'après-midi.

CHAS. LELSNER,
Secrétaire.

Compagnie d'Assurances "Home".—A dite qui donne sous ville Cours de cette compagnie en 1 mois sous ville Cours de Déposition de 1 mois sous ville Cours de 1 mois sous ville Cours de 1 mois sous ville Cours